

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de Février, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 12 février 2024.

La réunion prévue le lundi 12 février 2024 est reportée ce jour.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE (quitte la séance à 21h26), Laury FLIPPE, Angélique BARBIER, Clément BACRO, Bruno VIENNE.

Absents excusés : Muriel POLLART, Daisy LAINE, Sylvie COUSIN, Laurent DHE, Véronique HERMANT.

Procurations :

Muriel POLLART donne procuration à Angélique BARBIER

Sylvie COUSIN donne procuration à Laury FLIPPE

Eugène DELAMBRE donne procuration à Bruno VIENNE à partir de 21h00

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Secrétaire : Laury FLIPPE

Début de séance : 20h10

Séance levée à 22h30

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 15 janvier 2024

Monsieur VIENNE demande si la banque postale a donné une réponse pour la demande d'emprunt du cabinet médical. Madame BARBIER lui répond que la banque postale n'a pas fait de retour.

Monsieur DELAMBRE demande pourquoi le montant de l'achat du cabinet médical est de 301 000€ alors qu'il avait été décidé à 300 000€. Madame BARBIER lui répond que le montant de 301 000€ avait été fixé dans l'avis du domaine sur la valeur vénale.

2) Compte-rendu du comité de centre de Bucquoy par Laury FLIPPE. Arrêté pour la DECI

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

Madame BARBIER rappelle que Monsieur Laury FLIPPE est le correspondant incendie et secours de la commune.

Monsieur FLIPPE présente un compte-rendu du comité de centre qui s'est déroulé le 10 janvier 2024 :

- Bilan pour 2023 : 930 interventions, -15.8% de sollicitation par rapport à 2022
- 3 accidents de la route, 3 incendies, 12 opérations diverses (nid de guêpes, ...) 1 risque technologique et naturel, 86 secours à la personne pour Bucquoy.
- Recrutement 1^{er} semestre 2024 : 5 postes de sapeurs-pompiers volontaires sont ouverts

- La caserne défend 26 communes. Seuls 4 arrêtés DECI sont faits, 2 autres sont en cours dont celui pour la commune. Une demande a été faite à Mr DA SILVA, chef du service de la DECI. Sa réponse est qu'il n'y a pas de schéma communal de DECI pour la commune mais que cela n'entrave pas la rédaction de l'arrêté DECI.

Monsieur FLIPPE ajoute que l'arrêté DECI doit être fait à chaque nouveau mandat. Une nouvelle réglementation est en vigueur depuis le 01/01/2015.

L'arrêté doit indiquer :

- la gestion des situations de carence
- les modalités de réalisation des contrôles techniques,
- l'identification des risques pour la commune, les ERP (Etablissement Recevant du Public), les quartiers, les exploitations agricoles, ...

Monsieur FLIPPE présente un modèle d'arrêté DECI qu'il a commencé à compléter.

Monsieur MUCHEMBLED demande si les produits phytos dans les fermes doivent être dans un local à part. Monsieur DELAMBRE explique qu'il est obligatoire de ne pas stocker les produits phytos avec d'autres produits.

3) Demande de subvention pour le voyage scolaire des élèves de l'école élémentaire

Madame BARBIER présente la demande de subvention de l'école élémentaire publique pour une sortie organisée à Amboise les 6 et 7 mai prochain pour l'ensemble de l'école, soit 86 élèves du CP au CM2.

Le programme est le suivant : visite guidée du château d'Amboise, croisière sur le Cher et passage sous le château de Chenonceaux, visite du clos Lucé, atelier dessin, découverte des machines volantes de Léonard de Vinci et exposition sur le film d'animation Léo.

Le coût total de cette sortie est de 12 910,00€ soit 150€ par élève.

Madame LEFEBVRE demande quelle sera la participation des familles. Madame BARBIER lui répond que la somme sera décidée quand toutes les aides demandées seront connues. Le montant de la participation de l'APEEP est de 2 000€. La coopérative scolaire participera également. Une demande a également été faite à Monsieur LESAGE, Maire d'Achiet-le-Petit.

Madame BARBIER rappelle qu'en 2021, la sortie à la mer avait coûté 140€ par élève et la commune avait participé à hauteur de 70€ par élève, soit la moitié.

Madame BARBIER propose également que la participation de la commune soit la moitié du montant par élève, soit 75€. Il y a 62 élèves Bucquoysiens. Ce qui ferait 62 élèves x 75€ = 4 650€.

Madame BARBIER propose de voter :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : tous

4) Organisation du temps scolaire, délibération à prendre

Madame BARBIER rappelle les horaires de chaque école.

Un accueil est prévu 10 minutes avant l'heure d'ouverture.

Jour de la semaine	Ecole Maternelle		Ecole Elémentaire	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h55-11h55	13h25-16h25	9h00-12h00	13h30-16h30
Mardi	8h55-11h55	13h25-16h25	9h00-12h00	13h30-16h30
Jeudi	8h55-11h55	13h25-16h25	9h00-12h00	13h30-16h30
Vendredi	8h55-11h55	13h25-16h25	9h00-12h00	13h30-16h30

Madame BARBIER explique qu'il est possible d'organiser le temps scolaire sur 4 jours et demi comme avant.

Après discussion, le conseil décide de conserver l'organisation du temps scolaire actuelle.

5) Prime du pouvoir d'achat pour les agents communaux

Madame BARBIER présente le dispositif de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à destination des agents. Elle précise que l'attribution de cette prime n'est pas obligatoire. Un projet de délibération doit être soumis au CST (Comité Social Territorial) du Centre de Gestion au préalable :

- Sont éligibles : les agents stagiaires et fonctionnaires. Les agents doivent avoir été nommés avant le 1^{er} janvier 2023.
- Non éligibles : agent de contrat de droit privé.
- Le montant de la prime doit se baser sur la rémunération brute perçu entre le 01/07/22 et le 30/06/2023. Une délibération fixant d'autres critères serait irrégulière et sanctionnées à ce titre par le contrôle de légalité.

Les seuils de rémunération brute sont les suivants :

- Inférieur à 23 700€, la prime peut être de 800€ brut maximum : 4 agents sont concernés
- Entre 23 700€ et 27 300€, la prime peut être de 700€ brut maximum : 3 agents sont concernés
- Au-delà de 27 300€, aucun agent n'est concerné

Monsieur BACRO demande si ce montant est proratisé en fonction de la quotité de travail. Oui, si l'agent travaille à temps complet, il percevra l'intégralité de la prime et si l'agent travaille à temps non complet, la prime sera proratisée selon son temps de travail. Par exemple, un agent qui travaille 31/35^e percevra 31/35^e de la prime.

Madame BARBIER ajoute que la commune peut effectuer ce versement en une fois ou en plusieurs fois avant le 30 juin prochain.

Après discussion, l'assemblée décide l'octroyer une prime de 800€ pour les 4 agents concernés et une prime de 700€ pour les 3 agents, en un seul versement.

Monsieur DELAMBRE doit quitter la séance et demande si les deux points qu'il a demandés seront mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Madame BARBIER informe qu'elle avait prévu de discuter du premier point en point « divers » de la réunion du 12 février reportée ce jour. Le second point a déjà été mis à l'ordre du jour du 15 janvier dernier « Demande d'indemnités pour Céline FAORO ».

Monsieur DELAMBRE souhaite pouvoir en rediscuter lors d'une prochaine réunion et quitte la séance.

6) Prendre délibération pour les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Madame BARBIER explique que suite à la délibération prise le 11 décembre 2023 concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables, une consultation du dossier par le public était possible du 15 janvier au 09 février pendant les heures d'ouverture de la mairie. Le bilan de cette consultation est le suivant : deux visites, deux consultations, aucune observation n'a été formulée. La délibération prise le 11 décembre 2023 est confirmée.

7) Divers

- Ecoles publiques

Madame BARBIER informe qu'il y a 60 élèves inscrits à l'école maternelle et 90 élèves inscrits à l'école élémentaires, soit 150 élèves pour les deux écoles publiques. Au total, 22 élèves d'Achiet-le-Petit sont inscrits dans ces deux écoles. Madame BARBIER informe qu'elle a invité Monsieur LESAGE, Maire d'Achiet-le-Petit et Madame COPIN, Maire d'Achiet-le-Grand afin de discuter de la démarche entreprise par Monsieur LESAGE.

Madame BARBIER explique que Monsieur LESAGE veut quitter le territoire de Bucquoy et aller sur celui d'Achiet-le-Grand car il ne veut pas payer pour les enfants d'Achiet-le-Petit qui sont scolarisés à l'école privée de Bucquoy. Pour information, il n'y a pas d'école privée à Achiet-le-Grand.

Monsieur LESAGE dénonce la convention signée en 2000 avec la commune de Bucquoy pour la fin de cette année scolaire.

Madame BARBIER explique que Monsieur LESAGE et Madame COPIN avaient déjà discuté de ce projet avant janvier 2023 sans lui en parler. Comme la commune d'Achiet-le-Petit doit payer 500€ pour chacun de ses élèves inscrits à l'école publique de Bucquoy, Madame COPIN a proposé à Monsieur LESAGE qu'il paye 400€ pour chacun de ses élèves inscrits à Achiet-le-Grand sans calculer au préalable le coût d'un élève achietoïse en maternelle et en primaire. Une somme de 4 000€ a été versée à la commune d'Achiet-le-Grand par la commune d'Achiet-le-Petit sur l'année scolaire précédente (10 élèves x 400€).

Madame BARBIER explique qu'elle a organisé une réunion le vendredi 12 janvier avec les parents d'élèves d'Achiet-le-Petit dont les enfants sont scolarisés aux écoles publiques de Bucquoy. Elle ajoute que seul Monsieur LESAGE était convié à cette réunion mais que ce dernier s'est permis d'inviter d'autres élus de son conseil et du conseil de Bucquoy. Madame BARBIER informe que les enfants d'Achiet-le-Petit qui sont déjà scolarisés aux écoles publiques de Bucquoy veulent rester à Bucquoy. Madame BARBIER souhaite également que ces enfants restent scolarisés à Bucquoy.

Cependant, un problème sera à résoudre rapidement concernant le transport des enfants qui résident au hameau d'Essarts ainsi que pour les enfants de l'école maternelle qui devront faire le trajet à pied pour se rendre à la garderie et à la cantine. Madame BARBIER informe qu'elle a rencontré Madame MERLIER, conseillère régionale, afin de conserver le transport des enfants en autobus.

Madame BARBIER explique que Monsieur LESAGE a réuni les parents d'élèves d'Achiet-le-Petit le 02 janvier 2024 sans l'en informer. Madame BARBIER l'a su par les parents d'élèves les jours suivants cette réunion.

Monsieur VIENNE pense que Monsieur LESAGE a dû faire des études avec son conseil avant de prendre une décision.

Madame BARBIER explique que Monsieur LESAGE dit que l'argent économisé servira à financer les travaux de sa commune sans faire d'emprunt.

- Country

Madame BARBIER rappelle l'invitation de l'association Spirit's Country Club ce jeudi 22 février à 19h00 à la salle des fêtes de Bucquoy pour la remise des chapeaux.

- Demande MAM les Petits Bambins

Madame BARBIER donne lecture de la demande de la MAM les Petits Bambins pour une réduction du montant de leur loyer de 200€ chaque mois. Les assistantes maternelles expliquent qu'elles ne sont plus que deux au lieu de trois, ce qui augmente leurs charges. Madame BARBIER informe que le chalet acheté pour cette MAM n'a pas été installé car elles n'en veulent pas dans leur cour. Monsieur VIENNE explique que le chalet ne peut pas être installé dans la cour afin de conserver une superficie suffisante pour les enfants. Madame BARBIER confirme. Monsieur VIENNE indique que les assistantes maternelles souhaiteraient que l'abri soit installé à l'extérieur. Madame BARBIER ajoute que leur souhait est de prolonger l'existant.

Monsieur BACRO informe que cette MAM n'ouvre pas le mercredi et ferme pendant sept ou huit semaines chaque année.

Le bail est signé auprès d'un notaire. La base du montant du loyer ne peut pas être revue à la baisse pendant la durée du bail. La demande de la MAM ne peut donc pas être accordée.

- Commission des fêtes

Madame GERARD demande si la chasse à l'œuf prévu le 31 mars pourra se faire au stade. Madame BARBIER explique que les travaux ne seront pas terminés. La seule solution serait d'organiser la chasse à l'œuf sur le terrain du bas.

Madame GERARD demande s'il serait possible d'organiser le repas du 13 juillet au stade. Madame BARBIER pense que les travaux ne seront pas terminés en juillet. Si ce n'est pas possible, Madame GERARD souhaiterait diffuser un mapping sur la mairie à la place du feu d'artifice au stade et propose de tirer le feu d'artifice à la fête communale début juillet.

Madame GERARD informe que la commission des fêtes organisera un voyage à Bruges le 18 mai prochain. La fête des voisins ne sera pas organisée cette année.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 11 mars 2024.
